

Paiement des taxes en ligne - Barèmes des taxes

Critère de recherche

Groupe de taxes: TOUTES LES TAXES

Code:

Description:

Valable au: 17.07.2019

Monnaie: EUR

Code	Description	Montant EUR
001	Taxe de dépôt - demande EP directe - pas en ligne	250,00 +
001	Taxe de dépôt - demande EP directe - en ligne	120,00 +
002	Taxe pour recherche européenne. - Recherche supplémentaire pour demandes déposées avant le 01.07.2005	885,00 +
002	Taxe pour recherche européenne. - Demandes déposées à compter du 01.07.2005	1.300,00 +
003	Taxe de recherche internationale	1.775,00 +
004	Taxe de recherche de type internationale - premiers dépôts	1.205,00 +
004	Taxe de recherche de type internationale - pour tous les autres cas	1.890,00 +
005	Taxe de désignation - Pour tous les États contractants désignés pour demandes déposées à compter du 01.04.2009	585,00 +
005	Taxe de désignation - Pour chaque État désigné (max. 7) pour demandes déposées avant le 01.04.2009	100,00 +
006	Taxe d'examen - Pour demandes de brevet déposées avant le 01.07.2005 et pour demandes internationales déposées à compter du 01.07.2005 sans rapport c	1.825,00 +
006	Taxe d'examen - Pour demandes de brevet déposées à compter du 01.07.2005	1.635,00 +
007	Taxe de délivrance et d'impression (de 35 pages au maximum) ou taxe de délivrance y compris taxe de publication	925,00 +
008	Taxe d'impression supplémentaire pour chaque page à partir de la 36e	15,00 +
009	Taxe de publication d'un nouveau fascicule du brevet européen	75,00 +
010	Taxe d'opposition	785,00 +
011	Taxe de recours - pour un recours formé par une entité autre que celles visées à la règle 6(4) et (5) CBE	2.255,00 +
011	Taxe de recours - pour un recours formé par une personne physique ou une entité visée à la règle 6(4) et (5) CBE	1.880,00 +
013	Taxe de restitutio in integrum, de restauration et de rétablissement des droits (CBE, PCT)	640,00 +
014	Taxe de conversion	75,00 +
015	Taxe de revendication - pour chaque revendication à partir de la 16e jusqu'à la 50e	235,00 +
015	Taxe de revendication - Pour chaque revendication à partir de la 51e	585,00 +
016	Taxe de revendication au titre de la R. 71(4) - pour chaque revendication à partir de la 16e jusqu'à la 50e	235,00 +
016	Taxe de revendication au titre de la R. 71(4) - Pour chaque revendication à partir de la 51e	585,00 +
017	Taxe pour requête en décision relative à la fixation des frais par la division d'opposition (règle 88(3) CBE)	75,00 +
018	Taxe de la conservation de la preuve	75,00 +
019	Taxe de transmission pour demande internationale	130,00 +
020	Taxe de dépôt - entrée dans la phase EP - pas en ligne	250,00 +
020	Taxe de dépôt - entrée dans la phase EP - en ligne	120,00 +
021	Taxe d'examen préliminaire de demande int.	1.830,00 +
022	Inscription d'un transfert	100,00 +
023	Inscription ou radiation de licences et d'autres droits	100,00 +

029	Copie certifiée (demande de brevet, document de priorité, certificat de brevet, autres pièces)	50,00 +
030	Communication d'informations contenues dans les dossiers	40,00 +
033	Taxe annuelle pour la 3e année	470,00 +
034	Taxe annuelle pour la 4e année	585,00 +
035	Taxe annuelle pour la 5e année	820,00 +
036	Taxe annuelle pour la 6e année	1.050,00 +
037	Taxe annuelle pour la 7e année	1.165,00 +
038	Taxe annuelle pour la 8e année	1.280,00 +
039	Taxe annuelle pour la 9e année	1.395,00 +
040	Taxe annuelle pour la 10e année (constante à partir de la 10e année)	1.575,00 +
041	Taxe annuelle pour la 11e année	1.575,00 +
042	Taxe annuelle pour la 12e année	1.575,00 +
043	Taxe annuelle pour la 13e année	1.575,00 +
044	Taxe annuelle pour la 14e année	1.575,00 +
045	Taxe annuelle pour la 15e année	1.575,00 +
046	Taxe annuelle pour la 16e année	1.575,00 +
047	Taxe annuelle pour la 17e année	1.575,00 +
048	Taxe annuelle pour la 18e année	1.575,00 +
049	Taxe annuelle pour la 19e année	1.575,00 +
050	Taxe annuelle pour la 20e année	1.575,00 +
055	Copie suppl. des docs cités dans rapport de recherche	40,00 +
056	Surtaxe taxe d'impression (R. 82(3), R. 95(3))	120,00 +
060	Redevance pour un avis technique	3.900,00 +
061	Surtaxe max. visée à l'art. 7(3) RRT	150,00 +
062	Taxe de réserve - pour les demandes internationales	875,00 +
063	Taxe pour paiement tardif (R. 16bis.2 PCT), montant maximal	584,50 +
064	Taxe pour paiement tardif (R. 58bis.2 PCT)	352,00 +
066	Taxe pour remise tardive de listages des séquences - (R. 13ter.1, 13ter.2 PCT)	230,00 +
067	Taxe pour production tardive d'une liste de séquences (R. 30(3) CBE)	230,00 +
069	Taxe de réexamen pour une recherche internationale supplémentaire - Taxe de réexamen pour une recherche internationale supplémentaire	875,00 +
093	Surtaxe pour la taxe annuelle /3e année	235,00 +
094	Surtaxe pour la taxe annuelle /4e année	292,50 +
095	Surtaxe pour la taxe annuelle /5e année	410,00 +
096	Surtaxe pour la taxe annuelle /6e année	525,00 +
097	Surtaxe pour la taxe annuelle /7e année	582,50 +
098	Surtaxe pour la taxe annuelle /8e année	640,00 +
099	Surtaxe pour la taxe annuelle /9e année	697,50 +
100	Surtaxe pour la taxe annuelle /10e année	787,50 +
101	Surtaxe pour la taxe annuelle /11e année	787,50 +
102	Surtaxe pour la taxe annuelle /12e année	787,50 +
103	Surtaxe pour la taxe annuelle /13e année	787,50 +
104	Surtaxe pour la taxe annuelle /14e année	787,50 +
105	Surtaxe pour la taxe annuelle /15e année	787,50 +
106	Surtaxe pour la taxe annuelle /16e année	787,50 +
107	Surtaxe pour la taxe annuelle /17e année	787,50 +
108	Surtaxe pour la taxe annuelle /18e année	787,50 +
109	Surtaxe pour la taxe annuelle /19e année	787,50 +
110	Surtaxe pour la taxe annuelle /20e année	787,50 +
111	Taxe de requête en révision	2.910,00 +
121	Taxe de poursuite de la procédure (retard d'accomplissement des actes au titre de la R. 71(3))	255,00 +
122	Taxe de poursuite de la procédure (cas qui ne concernent pas le paiement de taxe)	255,00 +

123	Taxe de poursuite de la procédure (retard de paiement de taxe - 50% de la taxe concernée)	0,00 +
131	Taxe de limitation	1.165,00 +
141	Taxe de révocation	525,00 +
222	Supplément PCT par feuille à compter de la 31e	13,00 +
224	Taxe de traitement	176,00 +
225	Taxe internationale de dépôt	1.169,00 +
316	PCT - Réduction pour le dépôt par formulaire en ligne	88,00 -
318	PCT - PDF réduction	176,00 -
319	PCT - XML réduction	264,00 -
400	Surtaxe pour les taxes d'extension	51,00 +
401	Taxe d'extension pour la Slovénie (SI) (Etat contractant CBE depuis le 1.12.2002)	102,00 +
402	Taxe d'extension pour la Lituanie (LT) (Etat contractant CBE depuis le 1.12.2004)	102,00 +
403	Taxe d'extension pour la Lettonie (LV) (Etat contractant CBE depuis le 1.7.2005)	102,00 +
404	Taxe d'extension pour l'Albanie (AL) (Etat contractant CBE depuis le 1.5.2010)	102,00 +
405	Taxe d'extension pour la Roumanie (RO) (Etat contractant CBE depuis le 1.3.2003)	102,00 +
406	Taxe d'extension pour la Macédoine du Nord (MK) (Etat contractant CBE depuis le 1.1.2009)	102,00 +
407	Taxe d'extension pour la Croatie (HR) (Etat contractant CBE depuis le 1. 1. 2008)	102,00 +
408	Taxe d'extension Bosnie Herzegovine (BA) - Taxe d'extension Bosnie Herzegovine	102,00 +
409	Taxe d'extension pour la Serbie (RS) (date de dépôt à partir du 04.06.2006-30.09.2010)	102,00 +
410	Taxe d'extension pour le Montenegro (ME)	102,00 +
420	Taxe de validation pour le Maroc (MA)	240,00 +
421	Taxe de validation pour la République de Moldavie (MD)	200,00 +
422	Taxe de validation pour la Tunisie (TN)	180,00 +
423	Taxe de validation pour le Cambodge (KH)	180,00 +
450	Surtaxe de la taxe de validation pour le Maroc (MA)	120,00 +
451	Surtaxe de la taxe de validation pour la République de Moldavie (MD)	100,00 +
452	Surtaxe de la taxe de validation pour la Tunisie (TN)	90,00 +
453	Surtaxe de la taxe de validation pour le Cambodge (KH)	90,00 +
501	Taxe additionnelle pour chaque page à partir de la 36e. - demande EP -	15,00 +
520	Taxe additionnelle pour chaque page à partir de la 36e - entrée dans la phase européenne	15,00 +
552	Taxe additionnelle pour une demande divisionnaire de 2e génération	210,00 +
553	Taxe additionnelle pour une demande divisionnaire de 3e génération	425,00 +
554	Taxe additionnelle pour une demande divisionnaire de 4e génération	635,00 +
555	Taxe additionnelle pour une demande divisionnaire de 5e génération ou de génération ultérieure	850,00 +